

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

-----  
N°212

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

---

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

**OBJET : Signature de la convention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers et attribution d'une subvention d'investissement pour des travaux de réfection des sols.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la délibération n° 105 du 14 juin 2018 autorisant la Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention entre la Commune et Les Laboratoires d'Aubervilliers ;

Vu le devis présenté par les Laboratoires d'Aubervilliers pour la réfection des sols au 41 rue Lécuyer à Aubervilliers ;

Considérant que la Commune, propriétaire du bien sis 41 rue Lécuyer à Aubervilliers, doit contribuer à la réalisation des travaux de réfection des sols ;

Considérant l'intérêt et le rayonnement que représente les activités de l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers sur le territoire d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention en faveur de l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers à hauteur de 37 840 euros pour la réalisation des travaux de réfection des sols.

**AUTORISE** Mme la maire à signer la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers.

**DIT** que cette subvention d'un montant de 37 840 euros prévue dans la convention est inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction	chapitre
705	20422	33	050

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,



Mérim DERKAOUI